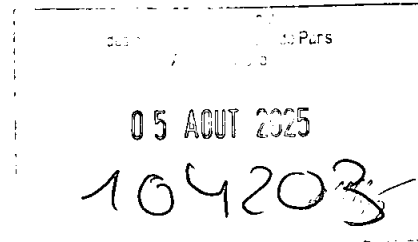


Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 21/07/2025 - 104203 - 2006 B 04487 - 488 795 808 - 46 BOETIE PROPERTY SARL

46 BOETIE PROPERTY SARL
Au Capital de 23.002.219 Euros
Siège Social: 38, rue de Berri - 75008 Paris
488 795 808 RCS Paris



PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 30 Juin,

La société Mitsubishi Estate London Limited, dont le siège social est situé 5 Golden Square W1F 9HT Londres, représentée par Monsieur Shinichi Kagitomi,

Associé unique détenant la totalité des 23.002.219 parts composant le capital social de la société 46 Boétie Property SARL.

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIVIT:

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été établis par le Gérant.

Les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2024 ont été adressés à l'Associé Unique, avant la date de la présente séance et ont été également tenus à sa disposition au siège social, de même que l'inventaire.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A:

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus aux Gérants,
- Conventions visées à l'Article L 223-19 du Code de Commerce,
- L'affectation des résultats de cet exercice.
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

SK

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport des Commissaires aux Comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de 1.190.263. Euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, il donne aux co-gérants quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique déclare et prend acte de la convention suivante visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce :

- Contrat d'Asset Management, signé le 24 Mars 2015 entre Mitsubishi Estate London Limited et la société 46 Boétie Property SARL.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 1.190.263 Euros au poste 'Report à Nouveau' qui s'élève donc à – 1.876.036 Euros.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les représentants de l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

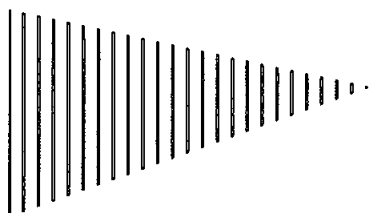


L'Associé Unique
Mitsubishi Estate London Limited
Shinichi Kagitomi

sk

Copie conforme


Co-Gérant



46 Boétie Property S.A.R.L.
Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



100 rue de la République
92000 Nanterre
France
92000 Nanterre Cedex

100 rue de la République
92000 Nanterre

46 Boétie Property S.A.R.L.

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société 46 Boétie Property S.A.R.L.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 46 Boétie Property S.A.R.L. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 821-57 du Code de commerce. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées en annexe « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Le commissaire aux comptes,
EY

Le commissaire aux comptes,
EY

Le commissaire aux comptes, EY



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 821-57 du Code de commerce.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Paris-La Défense, le 28 mai 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Pierre Lejeune

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 821-57 du Code de commerce permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

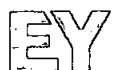
Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 821-57 du Code de commerce, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan

_____ ☐

Bilan actif

		31/12/2024		31/12/2023	
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, ...					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
ACTIF IMMOBILISÉ	Terrains	14 162 678		14 162 678	14 162 678
	Constructions	11 831 847	7 004 233	4 827 614	5 142 605
	Installations techniques, matériel, ...				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours	5 740 773		5 740 773	
	Avances et acomptes				696 860
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	219		219	213
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)		31 735 517	7 004 233	24 731 284	20 002 357
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières					
En-cours de production					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
ACTIF CIRCULANT	CRÉANCES				
	Créances clients et comptes rattachés				10 478
	Autres créances	274 128		274 128	573 172
	Capital souscrit appelé non versé				
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres et instruments de trésorerie				
	DISPONIBILITÉS	3 725 534		3 725 534	2 913 120
	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	14 129		14 129	137
	TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	4 013 791		4 013 791	3 496 907
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)					
Primes de remboursement des obligations (V)					
Écarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)		35 749 309	7 004 233	28 745 075	23 499 264

Bilan passif

		31/12/2024	31/12/2023
		Net	Net
	Capital	23 002 219	3 290 219
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 530 049	5 530 049
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	RÉSERVES		
CAPITAUX PROPRES	Réserve légale	329 022	329 022
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Réserves indisponibles		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-685 773	1 266 071
	Résultat de l'exercice	-1 190 263	-1 951 843
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	26 985 254	8 463 517
AUTRES F.P.	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
PROV.	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL PROVISIONS (II)		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses	312 818	13 669 115
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 214 855	983 880
	Dettes fiscales et sociales	12 712	1 746
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	219 437	388 011
	Produits constatés d'avance		-7 006
	TOTAL DETTES (III)	1 759 821	15 035 747
	Écarts de conversion passif (IV)		
	TOTAL PASSIF (I+I BIS+II+III+IV)	28 745 075	23 499 264

Compte de résultat



Compte de résultat

		31/12/2024	31/12/2023
		Net	Net
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue de biens		
	Production vendue de services	156 657	893 657
	MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	156 657	893 657
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation		
	Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges		
	Autres produits	4	
	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	156 661	893 657
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation des stocks de marchandises		
	Achats de matière première et autres approvisionnements		
	Variation des stocks		
	Autres achats et charges externes	779 687	921 813
	Impôts, taxes, et versements assimilés	173 960	173 052
	Salaires et traitements		
	Charges sociales		
	Dotations aux amortissements et aux provisions	314 992	327 511
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
	Sur actif circulant : dotation aux provisions		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		
	Autres charges	5	0
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 268 643	1 422 376
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-1 111 982	-528 719
	QUOTES-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN		
	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	78 281	313 124
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	78 281	313 124
	RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-78 281	-313 124

		31/12/2024	31/12/2023
		Net	Net
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV + V - VI)		-1 190 263	-841 843
PRODUITS EXCEPTION.	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
CHARGES EXCEPTION.	Sur opérations de gestion		1 110 000
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements et aux provisions		
	TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		1 110 000
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			-1 110 000
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		156 661	893 657
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		1 346 924	2 845 501
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		-1 190 263	-1 951 843

Annexes



Préambule

Introduction à l'annexe

L'exercice fiscal clos le **31/12/2024** a une durée de **12** mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **28 745 075,25 €**.

Le résultat net comptable est **une perte de -1 190 263,16 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

- Augmentation du capital par compensation de créance de 13 212 000 euros

Le 15 mars 2024, la société 46 Boetie Property (ci-après la Société) a pris la décision d'augmenter le capital par compensation de créance, d'un montant nominal de 13.212.000 euros, par émission de 13.212.000 parts sociales nouvelles, libérées intégralement par l'Associé Unique.

- Augmentation du capital en numéraire de 6 500 000 euros

Le 17 juin 2024, la société a augmenté le capital d'un montant de 6.500.000 euros par émission de 6.500.000 parts sociales nouvelles, libérées intégralement par l'Associé Unique et ceci par un rapport en numéraire.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais d'acquisition des immobilisations sont incorporés dans le coût d'acquisition.

Les éléments constitutifs d'un actif ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent ont été comptabilisés séparément et un plan d'amortissement propre à chacun des composants a été retenu.

Les coûts de financements sont comptabilisés en charge.

Evaluation des amortissements

Un test de la valeur de l'ensemble immobilier a été mené par un expert indépendant afin de comparer la valeur de marché (valeur actuelle) avec la valeur nette comptable. Si la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable, une dotation pour dépréciation complémentaire doit être constatée.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Catégorie Mode Durée

- Structure Linéaire 50 ans
- Aménagements extérieurs Linéaire 50 ans
- Façades Linéaire 30 ans
- Etanchéité Linéaire 15 ans
- Installations techniques Linéaire 20 ans
- Aménagements intérieurs Linéaire 9 ans

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	N/A
Agencements	9 ans
Mobilier	N/A
Travaux	N/A
Matériel et outillage	
Matériel	N/A
Outillage	N/A
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	N/A
Matériel informatique	N/A
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	N/A
Brevets	N/A
Autres	N/A

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Valeur brute au début d'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture d'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de dévelo...				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	14 162 678			14 162 678
Constructions	11 831 847			11 831 847
Installations techniques, matériel e...				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours		5 043 913		5 740 773
Avances et acomptes	696 860			
Immobilisations financières				
Participations				
Prêts	213	219		219
Autres immobilisations financières				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice N-1

(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de la plaquette

Amortissements et dépréciations

Rubriques	Valeur brute au début d'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture d'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de dévelo...				
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	6 689 242	7 239 786	6 924 795	7 004 233
Installations techniques, matériel e...				
Autres				
Immobilisations financières				
Participations				
Prêts				
Autres				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des partici...				
Prêts				
Autres immo. financières	219	219		
Clients douteux				
Autres créances clients				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. soci...				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	273 627	273 627		
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	501	501		
Charges constatées d'avance	14 129	14 129		
TOTAL	288 476	288 476		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exe...				
Prêts et avances consentis aux as...				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	14 129	
TOTAL	14 129	

Informations relatives au passif

Variation du capital

Capital social	Nombres d'actions ou parts sociales	Valeur nominale
Titres en début d'exercice	3 290 219	1
Titres émis	19 712 000	1
Titres remboursés ou annulés		
Titres en fin d'exercice	23 002 219	1

Capitaux propres

Rubriques	Début d'exercice	Augmentation	Réduction	Affectation du résultat	Fin d'exercice
Capital	3 290 219	19 712 000	1		23 002 219
Fonds fiduciaires					
Primes liées au capital social	5 530 049				5 530 049
Écarts de réévaluation					
Réserve légale	329 022				329 022
Autres réserves					
Capital souscrit non versé					
Report à nouveau créditeur	1 266 071			-1 266 071	
Report à nouveau débiteur				-685 773	-685 773
Dividendes					
Résultat de l'exercice	-1 951 843		1 190 263	1 951 843	-1 190 263
TOTAL	8 463 517	19 712 000	1 190 264		26 985 254

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux établissem...				
Emprunts et dettes financières div...	312 818	312 818		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 214 855	1 214 855		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité Sociale et autres org. soci...				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	12 712	12 712		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et com...				
Groupe et associés				
Autres dettes	219 437	219 437		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 759 821	1 759 821		
Emprunts souscrits en cours d'exe...				
Emprunts remboursés en cours d'e...	13 212 000			
Montant des emprunts et dettes c...				

Informations relatives au compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires

Rubriques	France	Etranger	Total
Prestations de services	156 657		156 657

État des charges à payer et des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
TOTAL		

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parve...	23 760	
TOTAL	23 760	

Informations complémentaires

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

Dénomination sociale : Mitsubishi Estate Co. Ltd

Capital: 142 414 millions JPY

Siège social: Otemachi Park Building, 1-1,Otemachi 1-Chome Chiyoda-ku, Tokyo 100-8133, Japon

Le capital de Mitsubishi Estate Co., société de droit japonais, est ci-dessus libellé en millions de Yen japonais (JPY).